

DECOMPOSITION DU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE (D.P.G.F.)

LOT N° 8 : MENUISERIES INTERIEURES BOIS



MAITRE D'OUVRAGE

COMMUNE DE BELZ

34, rue Général de Gaulle
56550 BELZ

MAITRE D'ŒUVRE

LE ROMANCER ARCHITECTURES

40, avenue de la Perrière
56100 LORIENT
Tél. : 06 15 76 23 52

DECOMPOSITION DU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE (D.P.G.F.)

**AMENAGEMENT D'UNE ANCIENNE SALLE DE TENNIS POUR Y ACCUEILLIR L'ASSOCIATION "L'OUTIL EN MAIN" A
BELZ (56)**

LOT N° 8 : MENUISERIES INTERIEURES BOIS

L'entrepreneur doit indiquer dans la colonne référence, les références des produits chiffrés dans son offre.

Dans le cas où l'entreprise n'indique pas de référence, le produit proposé au CCTP sera considéré comme accepté !

Le présent entrepreneur peut également apporter toutes les précisions qu'il juge nécessaire dans la colonne observations.

Afin de vérifier les quantités, le présent entrepreneur devra se référer au document "Minutes de métrés", joint à l'appel d'offre.

N°	Désignation	Réf. et Obs. de l'entreprise	U	Qté	Qté ent.	P. Unitaire	Montant HT
LOT N° 8	MENUISERIES INTERIEURES BOIS						
8.2	PRESCRIPTIONS PARTICULIERES DES BLOCS-PORTES BOIS						
8.2.1	HUISSERIES						
8.2.2	VANTAUX						
8.2.3	BLOCS-PORTES E/EI						
8.2.4	SUJETIONS POUR PORTES ISOLEES						
8.2.5	SUJETIONS POUR L'ACCESSIBILITE AUX PMR						
8.2.6	FERME-PORTES						
8.2.7	SERRURE (NF P26-414)						
8.2.8	CYLINDRES						
8.2.9	BEQUILLAGE						
8.2.10	OCULUS						
8.2.11	BUTEES DE PORTES						
8.3	DESCRIPTION DES OUVRAGES						
8.3.1	SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE		ens	1			
8.3.2	BLOCS-PORTES BOIS						
8.3.2.1	Bloc-porte 01		u	1			
8.3.2.2	Bloc-porte 02		u	1			
8.3.2.3	Bloc-porte 03		u	1			
8.3.2.4	Bloc-porte 04		u	1			
8.3.2.5	Bloc-porte 05		u	1			
8.3.2.6	Bloc-porte 06		u	1			
8.3.2.7	Bloc-porte 07		u	1			
8.3.2.8	Bloc-porte 08		u	1			
	Sous-Total HT de BLOCS-PORTES BOIS						
8.3.3	CHASSIS VITRES FIXES						
8.3.3.1	Châssis fixes		u	3			
8.3.3.2	Châssis isolés fixes		u	4			
8.3.3.3	Châssis isolés fixes - EI60		u	1			
	Sous-Total HT de CHASSIS VITRES FIXES						
8.3.4	SIGNALETIQUE						
8.3.4.1	Pictogrammes en inox		u	2			
8.3.4.2	Porte-étiquettes		u	6			
	Sous-Total HT de SIGNALETIQUE						
8.3.5	ORGANIGRAMME		ens	1			
8.3.6	CYLINDRES PROVISOIRES		ens	1			
8.3.7	DOUBLAGE EN CONTREPLAQUE MARINE		m2	166,05			
8.3.7.1	Incidence pour parement classé M2		m2	166,05			
8.3.7.2	Tablette de fermeture		ml	43,22			
	Sous-Total HT de DOUBLAGE EN CONTREPLAQUE MARINE						

DECOMPOSITION DU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE (D.P.G.F.)

AMENAGEMENT D'UNE ANCIENNE SALLE DE TENNIS POUR Y ACCUEILLIR L'ASSOCIATION "L'OUTIL EN MAIN" A BELZ (56)

LOT N° 8 : MENUISERIES INTERIEURES BOIS

L'entrepreneur doit indiquer dans la colonne référence, les références des produits chiffrés dans son offre.
 Dans le cas où l'entreprise n'indique pas de référence, le produit proposé au CCTP sera considéré comme accepté !
 Le présent entrepreneur peut également apporter toutes les précisions qu'il juge nécessaire dans la colonne observations.
 Afin de vérifier les quantités, le présent entrepreneur devra se référer au document "Minutes de métrés", joint à l'appel d'offre.

N°	Désignation	Réf. et Obs. de l'entreprise	U	Qté	Qté ent.	P. Unitaire	Montant HT
8.3.8	FAÇADES DE PLACARD PIVOTANTES		u	2			
8.3.9	PLINTHES DROITES EN SAPIN DU NORD		ml	88,84			
8.3.10	OUVRAGES DIVERS ET DE FINITIONS						
8.3.10.1	Patères en nylon		u	2			
8.3.10.2	Tableaux d'affichage aimanté		u	1			
8.3.10.3	Coffre intérieur en pied de placard		m2	1,18			
8.3.10.4	Kitchenette : Sans objet à charge du Plombier		SO				
Sous-Total HT de OUVRAGES DIVERS ET DE FINITIONS							
Sous-Total HT de DESCRIPTION DES OUVRAGES							
MONTANT HT DU LOT N° 8 - MENUISERIES INTERIEURES BOIS							

(Attention : dans le cas de rajouts de lignes il faut refaire la somme des sous totaux)

Nom de l'entreprise :
 Numéro de téléphone :
 Adresse mail :

Arrêté à la somme de (montant hors prestations supplémentaires) :

<u>Date</u>	Cachet et signature de l'entreprise

L'entrepreneur devra signaler avant la signature du marché, toutes erreurs, omissions ou contradictions normalement décelables par un homme de l'art, qu'il pourrait relever dans le quantitatif ou les pièces marchés.

Si l'entrepreneur constate une anomalie, il devra en intégrer le coût dans son offre (acte d'engagement) en la signalant par exemple, dans la colonne Référence et observations de l'entreprise,

afin d'attirer l'attention de la personne chargée de l'analyse des offres.

Si une anomalie était constatée après signature du marché, la discussion porterait sur l'ensemble du quantitatif et non sur le seul poste litigieux.